

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 520

présenté par

Mme Blin, M. Ray, Mme Corneloup et M. Forissier

ARTICLE 3 BIS C

À l'alinéa 5, supprimer les mots :

« de moins de cinquante salariés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE